

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

Séance du 26 novembre 2025

<b>Nombre de membres :</b>  Afférents au Conseil d'administration : 15 En exercice : 15	L'an deux-mille-vingt-cinq et le vingt-six novembre à 14h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.
Date de convocation : 17-11-2025	<b>Présents :</b> M. Thierry DUFOUR (pouvoir reçu de M. Philippe Caceres) ; M <sup>me</sup> Nawel BENSETT-VIGUIÉ (pouvoir reçu de Mme Blanco-Liquière) ; M. Alfred KROL ; M. Claude JOUANY ; M <sup>me</sup> Nawal LAGHZAOUI ; M <sup>me</sup> Brigitte VERGNES ; M <sup>me</sup> Annie CAVAILLÈS (pouvoir reçu de M <sup>me</sup> Anne-Marie Guyader) ; M. Serge COTTO (pouvoir reçu de M <sup>me</sup> Hélène Aillot) ; M <sup>me</sup> Yolande LARTIGUE ; M. Jean-Philippe SOUQUIÈRE
Date d'affichage : 17-11-2025	<b>Absents représentés :</b> M <sup>me</sup> Caroline BLANCO LIQUIERE (pouvoir donné à M <sup>me</sup> Nawel Bensetti-Viguié) ; M. Philippe CACERES (pouvoir donné à M. Thierry Dufour) ; M <sup>me</sup> Hélène AILLOS (pouvoir donné à M. Serge Cotto) ; M <sup>me</sup> Anne-Marie GUYADER (pouvoir donné à M <sup>me</sup> Annie Cavallès)
Présents : 10      Abstention : 0	<b>Absente excusée :</b> M <sup>me</sup> Pascale BERLY
Représentés : 4      Votes pour : 14	<b>Secrétaire :</b> M <sup>me</sup> Nawel BENSETTI- VIGUIÉ
Votants : 14      Votes contre : 0	

**DEL.CCAS N°2025-11 : don à une association de lutte contre la maladie de Charcot**

**Monsieur le Président expose les faits suivants :**

Durant l'été 2025, nous avons appris le décès de Madame Sandrine ROUSSEL, employée de l'EHPAD *Les Terrasses du Pastel*. Cette personne était en arrêt maladie car elle souffrait depuis plusieurs années d'une sclérose latérale amyotrophique, plus communément nommée maladie de Charcot.

Elle avait souhaité que ses obsèques permettent de recueillir des fonds au profit de l'association **ARSLA, Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique et autres maladies du Motoneurone**.

**Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de convenir du montant d'un don en faveur de l'**ARSLA**.**

**Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'attribuer la somme de 500 € à l'association ARSLA ;
- **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget 2025 chapitre 65 *Autres charges de gestion courante* (article 65748 *Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*).
- **MENTIONNE** que la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**La secrétaire de séance,  
Madame Nawel Bensetti Viguié**



**Le Président du CCAS,  
Monsieur Thierry Dufour**

